



Sainte-Croix, le 2 juin 2023 MUN/vf

Réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux formulés dans le rapport de la Commission de gestion - exercice 2022

en application des art. 96 et 97 du "Règlement du Conseil communal de Sainte-Croix" entré en vigueur le 14 décembre 2016.

RAPPEL

- A) L'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la Commission tient à faire des réserves.
- B) Le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité d'entreprendre un travail ou une réforme, il n'a pas de caractère impératif.

A) OBSERVATIONS

La Municipalité tient tout d'abord à relever que les deux observations seront traitées comme des vœux selon l'article 96 du Règlement du Conseil communal qui stipule :

« Le rapport écrit et les observations et vœux éventuels de la commission de gestion, voire de la commission des finances, sont communiqués à la municipalité qui doit y répondre dans les dix jours. L'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la commission de gestion tient à faire des réserves. Le vœu invite la municipalité à étudier la possibilité d'entreprendre un travail ou une réforme, il n'a pas de caractère impératif. »

Il n'y a aucune réserve dans les deux points ci-dessous.

- La COGES souhaite que la Commune trouve des solutions pour garantir la limitation de vitesse dans la Grand'Rue de L'Auberson.

Réponse :

L'Auberson est traversé par la route cantonale principale de 2^{ème} classe (RC n° 254b). En 2018, deux comptages ont été effectués sur la Grand'Rue avec comme résultats : secteur France 2'637 véhicules par jour et un V85 de 58 km/h et secteur musée Baud 3'604 véhicules par jour et un V85 de 45 km/h. Pour info, la vitesse V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des VL libres (non contraints par la circulation des autres véhicules). Il n'y a donc pas de dépassement disproportionné de la vitesse. La Municipalité reste attentive à la sécurité et déplacera le radar pédagogique à divers endroits du village afin de sensibiliser les automobilistes sur cet axe.

- La COGES souhaite soutenir la Municipalité dans sa demande au Canton de limiter le nombre de migrants avec enfants afin de soulager les infrastructures et le personnel scolaire.

Réponse :

La pression migratoire est forte en Suisse, et le Canton de Vaud est particulièrement touché, avec le nombre de requérants qui a doublé depuis février 2022 pour atteindre 12'000 personnes. La situation est d'autant plus tendue que la répartition des réfugiés est inégale sur le territoire, avec certaines communes supportant un poids particulièrement lourd. C'est le cas notamment de Sainte-Croix, qui compte actuellement environ 350 requérants. La situation devient critique, notamment pour les écoles, avec 80 élèves allophones sur 800, nécessitant l'ouverture de classes d'intégration, ce qui pourrait poser à terme des problèmes de locaux.

La Municipalité a dénoncé le manque de solidarité cantonale et a appelé à un véritable partenariat, avec une répartition plus juste des requérants et un soutien financier adéquat pour les communes les plus sollicitées.

Face à cette situation, la Conseillère d'Etat Isabelle Moret a reconnu que la situation était très compliquée pour les communes, comme Sainte-Croix, qui fournissent d'importants efforts. Elle a appelé à une répartition plus équitable entre les cantons, avec une sollicitation d'autres régions moins sous pression et a également promis que des solutions concrètes seraient proposées dans les prochaines semaines pour soutenir ces communes en difficulté.

L'Union des communes vaudoises (UCV) a également exprimé son inquiétude face à cette situation et a annoncé son intention de porter ce dossier au Conseil d'Etat si des communes en faisaient la demande.

B) VOEUX

- Le bâtiment vers le terrain de foot de La Gittaz devrait être rasé. Rendre cette zone (y compris le parking) à la nature.

Réponse :

Situé en zone de protection « S2 » des eaux, ce secteur vise à protéger les eaux souterraines qui alimentent directement des captages. Les zones S1 (de captage), S2 (rapprochée) et S3 (éloignée) sont définies en fonction de la connaissance des conditions d'alimentation de chaque captage. Cette donnée sera prise en compte dans le cadre de la révision de notre Plan général d'Affectation (nouvelle dénomination : PACom) et permettra de définir une stratégie pour l'avenir de ce secteur qui abrite des bâtiments, une place de stationnement, un espace pique-nique et le parcours VITA.

- Mettre à disposition un nouveau lieu convivial pour la population sous forme d'un refuge du style de la Combette Verte.

Réponse :

Le nombre de refuges forestiers sur un territoire communal est encadré par une directive cantonale, qui prend en considération la surface forestière et le nombre de refuges existants. La Commune de Sainte-Croix est déjà au bénéfice de plusieurs refuges sur parcelles forestières : La Vy-Jaccard, La Dénériaz-Dessous, Les Roches-Eboulées (pâturage boisé) et La Combette Verte. S'ajoute à ces refuges celui des Gorges de Covatannaz, propriété de l'Etat, mais sur territoire communal.

Si le besoin et la volonté de création d'un nouveau refuge sont avérés, une demande préalable de faisabilité devra être adressée à l'inspectorat forestier cantonal.

- Réfléchir à une solution pour revaloriser la solde des sapeurs-pompiers.

Réponse :

Les rémunérations des membres du SDIS ont été adaptées régulièrement ces dernières années pour cette activité de milice. Une étude sera entreprise auprès des SDIS similaires régionaux à titre de comparaison de l'ensemble de la rémunération (forfait de l'EM, soldes pour les cours et les interventions, forfait pour les désagréments, forfait pour le service de piquet du week-end, etc.). Si une modification doit être apportée, le budget 2024 sera adapté après consultation de la commission consultative.

- Etudier dès à présent une possibilité pour un projet de salle polyvalente.

Réponse :

Le dépôt du postulat pour l'étude d'un projet de salle polyvalente montre l'intérêt du Conseil communal pour l'organisation d'événements locaux, culturels ou sportifs. C'est un projet ambitieux qui nécessite une réflexion approfondie pour répondre au mieux aux besoins des sociétés et de la population. La réalisation d'un tel projet nécessite des investissements importants en termes de financement, de temps et de ressources. Il est donc essentiel de mener une analyse approfondie des besoins et des contraintes pour garantir la faisabilité et la pérennité du projet. Pour rappel, la Municipalité a prévu l'étude et réalisation d'une salle polyvalente au plan des investissements dès l'année 2025, pour un montant total de Chf 5'100'000.-.

Le traitement de ce postulat permettra d'évaluer la pertinence et la faisabilité d'un tel projet, en prenant en compte les différentes dimensions et implications. Il conviendra également d'évaluer les différents modèles de financement possibles, ainsi que les coûts d'exploitation et de maintenance à long terme.

L'étude de ce postulat représente une opportunité pour la commune de réfléchir à un projet ambitieux et d'évaluer sa faisabilité. Elle permettra également d'impliquer toutes les parties prenantes dans la prise de décision, en vue de créer un équipement structurant pour la vie locale.

La réponse à ce postulat sera donc attendue avec impatience, dans l'espoir de voir se concrétiser ce projet de salle polyvalente.

- Traduire les points du Label Cité de l'Energie en objectif à faire figurer dans un Plan Climat communal.

Réponse :

Le Plan climat communal et la labélisation « cité de l'Energie » réunissent les mêmes objectifs, à savoir un engagement de façon permanente en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement. Dans le cadre du ré-audit du label, qui se déroulera cet automne, un catalogue de fiches d'actions concrètes sera créé. La Municipalité va étudier l'opportunité de mettre en œuvre un Plan Energie et Climat Communal (PECC) qui reprendra les actions décrites dans le label.

- Veiller à ce que le fonds de réserve pour « l'eau » soit suffisamment alimenté au vu des investissements futurs.

Réponse :

La prospection hydrogéologique par forage au lieu-dit « Champs de la Joux » arrive à son terme. Dès lors, l'élaboration de Plan directeur de distribution de l'eau potable (PDDE) pourra se concrétiser et ainsi permettre de définir les coûts à prévoir dans le plan d'investissement communal à moyen et long terme.

- Faire figurer dans le Masterplan la durabilité comme un critère important.


Réponse :

Une des priorités du Masterplan est de fixer les projets ou modifier l'existant afin d'offrir une destination touristique 4 saisons à ses hôtes. Le critère de durabilité est important afin de maintenir une vision et des infrastructures de qualités. La Municipalité sera donc attentive à tenir compte de ce critère dans ses réflexions.

Réponses adoptées en séance de Municipalité du 5 juin 2023.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :


C. ROTEN



Le Secrétaire :


S. CHAMPOD